



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ÉVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2005

RAPPORT NATIONAL

TOGO

FRA2005/219
Rome, 2005



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

La gestion durable des forêts présente de multiples fonctions environnementales et socioéconomiques importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale, et joue un rôle crucial dans le développement durable. Des informations fiables et actuelles sur la situation des ressources forestières – non seulement en termes de superficie et de ses changements mais aussi en termes de matériel sur pied, produits forestiers ligneux et non ligneux, carbone, aires protégées, affectation de forêts aux loisirs et autres services, diversité biologique et participation aux économies nationales – favorisent la prise de décisions dans le cadre de politiques et de programmes forestiers et de développement durable à tous les niveaux.

La FAO, à la demande de ses états membres, surveille régulièrement les forêts du monde, ainsi que leur aménagement et leurs usages, par le biais du Programme d'évaluation des ressources forestières. Le présent rapport national entre dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FRA 2005), qui constitue l'estimation la plus exhaustive actuellement disponible. Plus de 800 personnes y ont contribué, dont 172 correspondants nationaux et leurs collègues, un Groupe consultatif, des experts internationaux, des membres du personnel de la FAO, des consultants et des volontaires. L'information présentée a été rassemblée par 229 pays et territoires pour trois années de référence, à savoir 1990, 2000 et 2005.

Le cadre du Rapport FRA 2005 repose sur les domaines thématiques qui régissent la gestion durable des forêts et qui sont reconnus par les forums intergouvernementaux sur les forêts ; il examine plus de 40 variables, notamment l'étendue, les conditions, les usages et les valeurs des ressources forestières. Des informations plus détaillées sur le processus de FRA 2005 et les résultats obtenus – ainsi que les rapports individuels – sont disponibles en ligne sur le site Web FRA 2005 (www.fao.org/forestry/fra2005).

Le processus d'Évaluation des ressources forestières mondiales est coordonné par le Département des forêts de la FAO au siège de Rome. Pour toute question sur FRA 2005, merci de bien vouloir écrire à la personne de référence :

Mme. Mette Løyche Wilkie
Forestier principal (FRA)
Département des forêts de la FAO
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00100, Italie

Courriel : Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les usagers peuvent également adresser un courriel à : fra@fao.org

CLAUSE DE SAUVEGARDE

Les appellations employées dans cette publication et les données y figurant n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les Rapports nationaux destinés à l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 visent à documenter et rendre accessibles les informations sur lesquelles repose le Rapport de FRA 2005. Ils ont été rédigés par des correspondants nationaux officiellement désignés, avec la collaboration de membres du personnel de la FAO. Avant d'être publiés, les rapports ont été soumis à la validation de l'autorité forestière du pays en question.

Établissement du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été établi par:

Nom : SESSI Koffi

Titre : Ingénieur des Travaux Agricoles, Spécialiste des Industries forestières

Organisation :

Adresse : B.P. 4825, Tél– Lomé-Togo

Téléphone/Fax: +228/2222897/9495091/9056763

Courrier électronique :

Assisté par :

Nom : Dr Kouami KOKOU

Titre : Maître de Conférences, Consultant International en Ecologie Forestière

Organisation :

Adresse : Lomé-Togo

Téléphone/Fax:

Courrier électronique : Kokoukouami@hotmail.com

Table des matières

1	TABLEAU T1 – ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	3
1.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
1.2	DONNEES NATIONALES	3
1.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	3
1.4	RECLASSEMENT	3
1.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T1.....	3
1.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T1	3
2	TABLEAU T2 – REGIME FONCIER DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	3
2.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
2.2	DONNEES NATIONALES	3
2.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	3
2.4	RECLASSEMENT	3
2.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T2.....	3
2.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T2	3
3	TABLEAU T3 – FONCTIONS DESIGNEEES DES FORETS ET AUTRES TERRES BOISEES.....	3
3.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
3.2	DONNEES NATIONALES	3
3.3	RECLASSEMENT	3
3.4	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	3
3.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T3.....	3
3.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T3	3
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS ET AUTRES TERRES BOISEES.....	3
4.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
4.2	DONNEES NATIONALES	3
4.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	3
4.4	RECLASSEMENT	3
4.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T4.....	3
4.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T4	3
5	TABLEAU T5 – MATERIEL SUR PIED.....	3
6	TABLEAU T6 – BIOMASSE.....	3
7	TABLEAU T7 – STOCK DE CARBONE.....	3
8	TABLEAU T8 – PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET LA VITALITE.....	3
8.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
8.2	DONNEES NATIONALES	3
8.3	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T8.....	3
8.4	COMMENTAIRES AU TABLEAU T8	3
9	TABLEAU T9 – DIVERSITE DES ESPECES ARBOREES.....	3
9.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
9.2	DONNEES NATIONALES	3
9.3	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T9.....	3
9.4	COMMENTAIRES AU TABLEAU T9	3
10	TABLEAU T10 – COMPOSITION DU MATERIEL SUR PIED.....	3
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS.....	3
11.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
11.2	DONNEES NATIONALES	3
11.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	3

11.4	RECLASSEMENT	3
11.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T11	3
11.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T11	3
12	TABLEAU T12 – VALEUR DU BOIS EXTRAIT	3
13	TABLEAU T13 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.....	3
13.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
13.2	DONNEES NATIONALES	3
13.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	3
13.4	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T13.....	3
13.5	COMMENTAIRES AU TABLEAU T13	3
14	TABLEAU T14 – VALEUR DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX EXTRAITS	3
15	TABLEAU T15 – EMPLOIS FORESTIERS.....	3
15.1	CATEGORIES ET DEFINITIONS DE FRA 2005.....	3
15.2	DONNEES NATIONALES	3
15.3	ANALYSE DES DONNEES NATIONALES.....	3
15.4	RECLASSEMENT	3
15.5	DONNEES A INSERER DANS LE TABLEAU T15.....	3
15.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T15	3

1 Tableau T1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées	Terres qui ne sont pas classées comme « forêt », couvrant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec soit des arbres d'une hauteur de plus de 5 mètres et un couvert forestier de 5-10 pour cent, soit des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , soit un couvert mélangé d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres supérieurs à 10 pour cent. Sont exclues les terres où prédominent les usages agricoles ou urbains des terres.
Autres terres	Terres n'entrant pas dans la catégorie des « forêts » ou « autres terres boisées ».
Autres terres dotées de couvert arboré (liées aux « autres terres »)	Terres classées comme « autres terres », occupant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec un couvert arboré supérieur à 10 pour cent formé d'arbres capables d'atteindre 5 mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent normalement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
AKAKPO-ADZRA – 2004, Evaluation de superficie de formation végétale (carte de végétation du Togo)	E	Superficie	2001 - 2002	Notons que l'évaluation (calcul des superficies) a eu lieu en 2004 tandis que la carte a été établie en 2003 pour les données recueillies en 2001-2002
Afidegno D. et al – Juin 2003 – Carte de la végétation du Togo et notice explicative.	E	Superficie	2001 - 2002	Cartes établie en 2003 sur des données de 2001-2002
FAO, 2002 – Evaluation des ressources forestières mondiales 2000 – Rapport principal	E	Superficie	1980 1990 2000	
Seesi Koffi – Décembre 2001 – Objectif An 2000 : Progrès réalisés	M	Superficie	1975 1980 1990 1998 2000	Ce rapport a utilisé des données de plusieurs années provenant des rapports nationaux et de la FAO
Ministère de l'Environnement, République Togolaise. 1999. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Validé par l'Atelier National des 7 et 8 juin 1999 à Lomé.	M	Superficie	1991	

1.2.2 Classement et définitions

1975 et 2002

Classes nationales	Définition
1- Secteur soudanien	
Forêt galerie	Ce sont des formations forestières dont la présence, la composition floristique et la dynamique sont étroitement liées à la présence d'un cours d'eau. Ce sont des bandes de formations végétales le long des cours d'eau et traversant les savanes
2. Zone de plaine	
Forêt sèche décidue	Ce type de forêt est de structure plus simple. Il présente les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - peuplement fermé de 2 strates au plus, - hauteur des arbres généralement de 20 à 25 m, parfois 30 m, - la plupart des arbres des étages supérieurs perdent leurs feuilles en saison sèche, - le sous-bois arbustif est soit sempervirent soit décidu - couvert plus ou moins fermé ; la lumière solaire parvient au sol par endroits, tapis graminéen présent mais discontinu ; - peu de lianes, peu ou pas d'épiphytes, - formation sujette aux feux de brousse qui, chaque année, grignotent les lisières
Savane sèche arbustive	La présence d'épineux est le caractère le plus spécifique des savanes sèches arbustives de la zone soudanienne de plaine, avec une strate graminéenne dominée par <i>Aristida adscencionis</i> , <i>Loudetia simplex</i> ...
Savane inondable	Il s'agit des forêts situées dans les zones marécageuses ou des zones temporairement inondées.
Prairie inondable	Ce sont prairies dominées par <i>Hygrophila laevis</i> , <i>Leptochloa caerulea</i> ,... qu'on rencontre souvent dans les dépressions inondables.
Mosaïque savane/jachère/culture	Ce sont des zones couvertes par un mélange de savanes en reconstitution ou dégradées, de jachères et de cultures
3. Zone montagneuse	
Forêt claire sèche décidue	Ce sont des forêts qui se rencontrent sur des sols drainés, avec un cortège floristique bien fourni en grands arbres et en essences de valeur comme <i>Khaya grandifoliola</i> , <i>Milicia excelsa</i> , <i>Terminalia superba</i>
Savane sèche arbustive	Ce sont des savanes sommitales caractérisées par les arbustes et qui dépendent de la topographie pour leur existence.
Mosaïque forêt-savane	C'est un mélange de forêts et de savanes qu'on rencontre sur les montagnes.
4. Culture et autres	
Agroforêt < 600m	En zone forestière, plus particulièrement dans les zones guinéennes des bas-plateaux et de montagnes (altitude inférieure à 600m), les cultures de rente, notamment le café et le cacao sont les plus fréquentes. Ces cultures sont souvent pratiquées sous couvert arboré.
Agroforêt > 600m	En zone forestière, plus particulièrement dans les zones guinéennes de montagnes (altitude supérieure à 600m), les cultures de rente, notamment le café et le cacao sont les plus fréquentes. Ces cultures sont souvent pratiquées sous couvert arboré.
Parcs agroforestiers	La mise en culture de la plupart des savanes du pays se fait presque toujours en maintenant dans les champs des espèces spontanées de la végétation initiale ou en y plantant des ligneux utiles.
Cultures et agglomération	Ces zones sont constituées par les champs, les bâtiments, les rues, les usines...
Forêt galerie	Ce sont des formations forestières dont la présence, la composition floristique et la dynamique sont étroitement liées à la présence d'un cours d'eau. Ce sont des bandes de formations végétales le long des cours d'eau

	et traversant les savanes
5. Secteur guinéen	
Zone littorale	
Mangrove	Les mangroves sont des formations halophiles, typiquement tropicales et exclusivement littorales dont la principale caractéristique est leur composition floristique dominée par les palétuviers.
Prairies inondables ou marécageuses	Les prairies inondables de la zone littorale, souvent monospécifiques, sont dominées par <i>Cyperus articulatus</i> , <i>Paspalum distichum</i>
Formations littorales basses	Les formations littorales basses regroupent essentiellement les pelouses maritimes parsemées de fourrés littoraux de taille modeste.
Zone de plaine	
Forêt claire sèche semi-décidue	Ce sont des forêts à <i>Terminalia superba</i> qui se rencontrent dans les plaines occidentales et dans les basses pentes et dépressions occidentales du mont AGOU
Savane claire sèche dégradée	Elles se rencontrent sur les anciennes dunes marines de la littorale sous formes de petits îlots dominés par <i>drypetes floribunda</i> et <i>Dichapetalum pallidum</i> .
Savane sèche boisée	Ce sont des savanes à <i>Terminalia macroptera</i> et <i>T. avicennioides</i> , à <i>Daniella oliveri</i> ...
Savane sèche arborée	Ce sont des savanes à <i>Terminalia macroptera</i> et <i>T. avicennioides</i> , à <i>Daniella oliveri</i> ... ou dominant les arbustes.
Savane sèche arbustive	Ce sont des savanes en majorité arbustives, localement arborées à boisées.
Savanes inondables	On les retrouve dans les basses plaines alluviales. Elles sont dominées par <i>Mitragyna inermis</i> et <i>Andropogon gayanus</i> .
Mosaïque forêt-savane	C'est un mélange de forêts et de savanes qu'on rencontre sur les zones de plaine.
Mosaïque savane/jachère/culture	Ce sont des zones couvertes par un mélange de savanes en reconstitution ou dégradées, de jachères et de cultures sur les zones de plaine.
Zones de bas-plateaux (400 à 600m)	
Forêt claire humide dégradée	Dans la zone guinéenne des bas-plateaux, se rencontrent des forêts claires humides dégradées à <i>Piptadeniastrum africanum</i> , <i>Terminalia superba</i> , <i>alstonia boonei</i>
Savane claire sèche dégradée	Ce sont des forêts claires à <i>Isoberlinia doka</i> dégradées suite aux agressions répétées de feux de brousse et aux pressions humaines.
Savane humide boisée	Les arbres les plus fréquents sont <i>Daniella oliveri</i> , <i>Terminalia glaucescens</i>
Savane sèche arborée	Ce sont des savanes à <i>Daniella oliveri</i> , <i>Cola gigantea</i> et <i>Lanea acida</i> .
Savane sèche arbustive	Dominées par <i>Pterocarpus sericeus</i> , <i>Hymenocardia acida</i> , <i>Nauclea latifolia</i> elles varient suivant l'importance de l'emprise humaine et particulièrement de l'impact des feux de brousse.
Mosaïque forêt-savane	C'est un mélange de forêts et de savanes qu'on rencontre sur les Zones de bas-plateaux (400 à 600m)
Mosaïque savane/jachère/culture	Ce sont des zones couvertes par un mélange de savanes en reconstitution ou dégradées, de jachères et de cultures sur les Zones de bas-plateaux (400 à 600m)
Zone d'altitude > 600m	
Forêt dense humide semi-décidue	<p>Elle présente souvent des caractéristiques communes avec la forêt dense humide sempervirente avec cependant des performances un peu inférieures. De manière générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est un peuplement pluristrate, la strate supérieure culminant au plus à 40 m - le climat comporte une courte saison sèche bien marquée - une grande partie des arbres de la haute futaie perdent leurs feuilles en saison sèche, toutefois non complètement ni simultanément, - grande richesse floristique et mélange complexe des espèces mais à un degré

	<p>moindre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - un peu plus de lumière parvient au sol et explique la présence des herbes et des recrûs bas.
Savane claire humide semi-décidue	Ce sont des forêts à Meliaceae et Moraceae. Les espèces qui constituent cette forêt sont : <i>Trichilia prieuriana</i> , <i>Khaya drandifoliata</i> , <i>Antiaris africana</i> , <i>Milicia excelsa</i> , <i>Pycnanthus africana</i> , <i>Maesopsis eminii</i> .
Savane sommitale	Ce sont essentiellement des savanes sommitales caractérisées par <i>Lophira lanceolata</i> et qui dépendent de la topographie pour leur existence.
Savane humide arbustive	Les savanes arbustives , plus humides sont dominées par <i>Hymenocardia acida</i> , <i>Combretum collinum</i> , <i>Piliostigmathoningui</i> , <i>Lophira alata</i>
Mosaïque forêt-savane	C'est un mélange de forêts et de savanes qu'on rencontre sur les Zones de montagne.
Mosaïque savane/jachère/culture	Ce sont des zones couvertes par un mélange de savanes en reconstitution ou dégradées, de jachères et de cultures qu'on rencontre sur les Zones de montagne.
6. Plantation	Forêts généralement composées d'arbres directement plantés de la main d'hommes. Une dizaine d'espèces aussi bien exotiques que locales constituent l'essentiel des peuplements.

1991

National class	Definition
Forêts de montagne	Forêt dense sèche de montagne : La définition, la structure et la composition floristique sont les mêmes que pour la forêt dense sèche de plaine et de moyenne altitude. La taille est cependant plus réduite.
Forêts denses semi-décidues	Forêt dense humide semi-décidue : C'est un peuplement pluristrate culminant au maximum à 40 m. La lumière peut parvenir au sol expliquant la présence des herbes et des recrûs bas. Il existe une grande richesse spécifique. Le couvert se dégrade partout où elle existe en raison de l'exploitation forestière. Les trous dans le couvert augmentent et les clairières sont de plus en plus larges.
Forêts denses sèches	Forêt dense sèche de plaine et de moyenne altitude : Ce peuplement fermé est de 2 strates au maximum et la hauteur des arbres est généralement de 20 à 25 m, parfois 30 m. Le sous bois arbustif est soit sempervirent, soit décidu. Le tapis graminéen est présent mais discontinu. Il y a peu de liane et peu ou pas d'épiphytes. Le couvert est fortement dégradé en raison des cultures et de l'exploitation. Elles subsistent sous forme d'îlots forestiers et de galeries forestières le long des cours d'eau.
Recrûs forestiers	Recrû forestier : Ce sont des formations secondaires qui se développent après l'exploitation partielle ou totale des forêts semi-décidues et des forêts denses sèches. Ils comportent une forte proportion de rejets et aussi de pieds francs de la forêt primaire exploitée. Les cimes des arbres sont plus ou moins jointives, le couvert est plutôt clair et laisse largement filtrer la lumière. Le tapis graminéen est abondant et continu.
Savanes arborées	Les savanes : Ce sont des formations herbeuses comportant une strate herbacée continue d'au moins de 80 cm de hauteur parsemée d'arbres et d'arbustes. Il existe : - Les savanes boisées où arbres et arbustes forment un couvert clair. Elles ont une forte densité des arbustes à l'ha. - Les savanes arborées possèdent des arbres et arbustes disséminés parmi les graminées à une densité inférieure à celle du type précédent.
Savanes arbustives et herbacées	Les savanes : Ce sont des formations herbeuses comportant une strate herbacée continue d'au moins de 80 cm de hauteur parsemée d'arbres et d'arbustes. Il existe : - Les savanes arbustives n'ont pas d'arbres. Les arbustes y sont disséminés. - Les savanes herbeuses où les arbres et arbustes sont absents ne comportent qu'un tapis graminéen.
Zones de cultures et autres	Zones de cultures et autres

1.2.3 Données de base

1975

Classe nationale	Surface (1 000 ha)
	1975
Forêt galerie, Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue, Savane humide boisée, Savane sèche boisée ou Savane sèche boisée, Mangrove	1 793
Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée, Savane inondable	2 326
Plantations	14

1991

Classes nationales	Togo
Forêts denses semi-décidues	126 400
Forêts de montagne	52 500
Forêts denses sèches	31 500
Recrus forestiers	61 500
Savanes arborées	604 800
Savanes arbustives et herbacées	272 000
Zones de cultures et autres	194 400
TOTAL	1 343 100

2002

Classes nationales	Superficie (1 000 ha) en 2002				
	FG ¹ , FCSD ² , SHB ³	SSB/A ⁴ , Mangrove	Plantation	SS ⁵ , SI ⁶	Culture, agglomération, prairie, jachère, marécage, autres
1- Secteur soudanien					
Forêt galerie	17,7				
Zone de plaine					
Forêt claire sèche décidue	25,25				
Savane sèche arbustive				352,5	
Savane inondable				30	
Prairie inondable					12,625
Mosaïque savane/jachère/culture					368,75
Zone montagneuse					
Forêt claire sèche décidue	72,5				
Savane sèche arbustive				55	
Mosaïque forêt-savane				30	
2- Culture et autres					
Agroforêt < 600m					36,25
Agroforêt > 600m					17,75
Parcs agroforestiers					836,8
cultures et agglomération					2012,4
Forêt galerie	15				
3- Secteur guinéen					
Zone littorale					

¹ Forêt galerie,² Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue³ Savane humide boisée⁴ Savane sèche boisée ou Savane sèche arborée⁵ Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée⁶ Savane inondable

Mangrove		3			
Prairies inondables ou marécageuses					10
Formations littorales basses					5,25
Zone de plaine					
Forêt claire sèche semi-décidue	8,5				
Savane claire sèche dégradée				18,75	
Savane sèche boisée		104,25			
Savane sèche arborée				126,5	
Savane sèche arbustive				189,5	
Savane inondable				88,125	
Mosaïque forêt-savane				193,75	
Mosaïque savane/jachère/culture					278,125
Zones de bas-plateaux (400 à 600m)					
Forêt claire humide dégradée		11,5			
Savane claire sèche dégradée				7,5	
Savane humide boisée		90,25			
Savane sèche arborée		36,25			
Savane sèche arbustive				71,25	
Mosaïque forêt-savane				42,5	
Mosaïque savane/jachère/culture					31
Zone d'altitude > 600m					
Forêt dense humide semi-décidue	31,25				
Savane claire humide semi-décidue		28,75			
Savane sommitale				5	
Savane humide arbustive				2,375	
Mosaïque forêt-savane				29,375	
Mosaïque savane/jachère/culture					91,25
3. Plantation			36		
	170	274	36	1242	3700
Superficie terrestre totale				5423	

En récapitulant les données ci-dessus la situation en 2002 se présente comme suit :

Catégorie nationale 2002	1 000 ha
Forêt galerie, Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue, Savane humide boisée	170
Savane sèche boisée ou Savane sèche boisée, Mangrove	274
Plantation	36
Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée Savane inondable	1 242
Culture, agglomération, prairie, jachère, marécage, autres....	3 700
Superficie terrestre totale	5 423*

* La différence dans le total provient des arrondis.

1.3 Analyse des données nationales

1.3.1 Calibrage

Superficie nationale selon FAOSTAT (1000 ha)	5 679
Superficie terrestre selon FAOSTAT* (1000 ha)	5 439
Facteur de calibrage (5439/5423)	1,003038252

* N'inclut pas les eaux intérieures

Superficie terrestre selon la source (1000 ha) = 5423

Les données après calibrage sont :

Catégorie nationale 2002	Superficie 1000 ha
Forêt galerie, Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue, Savane humide boisée	171
Savane sèche boisée ou Savane sèche arborées, Mangrove	275
Plantation	36
Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée, Savane inondable	1 246
Culture, agglomération, prairie, jachère, marécage, autres....	3 711
Superficie terrestre totale	5 439

1.4 Reclassement

1975 te 2002

Classes nationales	Catégories FRA 2005				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées de couvert arboré	Eaux intérieures
Forêt galerie, Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue, Savane humide boisée Savane sèche boisée ou Savane sèche boisée, Mangrove	100%				
Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée, Savane inondable		100%			
Plantations	100%				

Classes nationales	Catégories FRA 2005				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées de couvert arboré	Eaux intérieures
Forêts denses semi-décidues	100%				
Forêts de montagne	100%				
Forêts denses sèches	100%				
Recrus forestiers	100%				
Savanes arborées	65%	35%			
Savanes arbustives et herbacées		50%	50%		
Zones de cultures et autres			100%		

Après calibrage et reclassement, on obtient le tableau suivant :

Classe nationale	Surface (1 000 ha)	
	1975	2002
Forêt Naturelle	1 793	446
Autre Terres Boisées	2 326	1 246

Plantations	14	36
-------------	----	----

Classe FRA	Surface (1 000 ha)		
	1975	1991	2002
Forêt	1 793	665	446
Autres terres boisées	2 326	348	1 246

1.4.1 Estimation et prévision

L'utilisation des deux sources de référence de 1975 et 2002 prises en considération au début n'a pas donné de résultats satisfaisants quant à leur crédibilité: le taux de déboisement ainsi calculé était supérieur à 10% et difficilement justifiable. Pour cette raison, nous avons préféré utiliser les sources de 1991 et de 2002 comme base de calcul pour l'estimation. La superficie de forêt de 1990 et de 2000 a donc été calculée par interpolation linéaire tandis que la donnée de 2005 a été extrapolée en utilisant la même tendance. En ce qui concerne les autres terres boisées, la donnée de 2002 a été admise comme constante pour les trois années de référence.

Calcul des écarts initial

Classe nationale (2002 -1975)	Surface (1 000 ha)			Nombre d'années	Evolution
	1975	2002	Différence		1000 ha/an
Forêt Naturelle	1 793	446	-1347	27	-49,91
Autre Terres Boisées	2 326	1 246	-1080	27	-40,00
Plantations	14	36	22	27	0,82

Calcul des écarts final

Classe nationale (1991-2002)	Surface (1 000 ha)			Nombre d'années	Evolution
	1991	2002	Différence		1000 ha/an
Forêt Naturelle	665	446	-219	11	19,91

Comme expliqué précédemment cette seconde hypothèse nous semble plus plausible et a été choisie pour estimer la superficie de forêt pour les trois années de référence.

1.5 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Forêt	685	486	396
Autres terres boisées	1 246	1 246	1 246
Autres terres	3 508	3 707	3 807
...dotées de couvrir arboré ¹⁾			
Eaux intérieures	240	240	240
TOTAL	5 679	5 679	5 679

1.6 Commentaires au tableau T1

Le Togo n'est pas un pays naturellement pourvu de ressources forestières comparativement à ses voisins de l'Ouest, à l'instar du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

En plus des îlots plus ou moins vastes de forêts semi - décidues dans le Sud Ouest et le Centre et des galeries forestières le long des principaux cours d'eau, on signale la présence de quelques formations forestières denses dans le moyen Sud - Ouest.

Dans l'ensemble, ces formations végétales sont fortement dégradées, et, faute d'inventaires récents précis et malgré l'effort présenté par les travaux de l'Université, ces statistiques sont à considérer avec prudence.

L'année 1975 se rapproche des travaux d'inventaire partiel effectués en 1969 et 1970 et les observations réalisées aux cours d'autres travaux sur la végétation dans le secteur. Il n'y a pas eu au Togo d'inventaire couvrant tout le pays.

2 Tableau T2 – Régime foncier des forêts et des autres terres boisées

2.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Propriété privée	Terres appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, sociétés, industries, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement et autres institutions privées.
Propriété publique	Terres appartenant soit l'État (gouvernements nationaux, étatiques et régionaux) soit à des institutions ou sociétés publiques soit à d'autres organismes étatiques, y compris les villes, les municipalités, les villages et les communes
Autres formes de propriété	Terres qui n'entrent pas dans les catégories de « Propriété privée » et « Propriété publique ».

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MERF, -mai 2004 – Rapport National d'Activité 2003.	E	Superficie	2003	
MPATHU/UE – CDM – STABEX/91-94_ Février 2001 _ Mise en œuvre d'un Programme de Réhabilitation des Aires Protégées au Togo : Etude d'une Stratégie de Mise en valeur	E	Superficie	1980 1990 2000	
FAO, 2002 – Evaluation des ressources forestières mondiales 2000 – Rapport principal	E	Superficie	1990 2000	
Seesi Koffi –Décembre 2001 – Objectif An 200 : Progrès réalisés	M	Superficie	2001	

2.2.2 Classement et définitions

Catégorie nationale	Définition
Domaine forestier des particuliers	Le domaine forestier des particuliers est constitué par : <ul style="list-style-type: none"> • les forêts, boisements et terrains à reboiser immatriculés ou reconnus au nom des particuliers ; • les forêts, boisements et terrains forestiers mis en valeur et exploités par les particuliers.
Domaine forestier de l'Etat	Le domaine forestier de l'Etat est constitué par les forêts, boisements et terrains à reboiser, immatriculés au nom de l'Etat ou ayant fait l'objet d'un classement. Des terrains appartenant au domaine privé de l'Etat peuvent être incorporés au domaine forestier d'une collectivité.

2.3 Analyse des données nationales

2.3.1 Calibrage

Le calibrage des données a été réalisé comme dans le 1^{er} chapitre.

2.3.2 Estimation et prévision

La superficie de forêt publique et privée a été estimée en utilisant l'information trouvée dans les documents qui ont été consultés.

2.4 Reclassement

Classe nationale	Catégories FRA2005		
	Propriété privée	Propriété publique	Autres formes de propriété
Domaine forestier de l'Etat		100%	
Domaine forestier des particuliers	100%		

2.5 Données à insérer dans le tableau T2

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)	
	Forêt et Autres terres boisées	
	1990	2000
Propriété privée	1 404	1 259
Propriété publique	527	473
TOTAL	1 931	1 732

2.6 Commentaires au tableau T2

Les données présentées ci-dessus ne font pas la séparation entre forêt et autres terres boisées.

Les écarts de destruction du domaine forestier d'Etat ont été très remarquables à partir de 1991. Le domaine forestier permanent a subi moins d'influence avant 1991 période de déclenchement de la crise sociopolitique au Togo. Moins de 10% de ce domaine qui couvre 800000 ha a été envahi. On enregistre donc près de 720000 ha sur cet ensemble non envahis.

Le corps législatif national intègre, pour ce qui concerne le régime foncier, dans son hétérogénéité les principales caractéristiques de l'évolution historique et politique nationale depuis l'époque coloniale. Les textes principaux appellent les commentaires suivants:

❖ La constitution du 14 octobre 1992 place (article 84) différentes dispositions et notamment :

- Le classement et le déclasserment des forêts
- L'aliénation et la gestion du domaine de l'état

Selon l'article 155, les dispositions constitutionnelles ne rendent caduques que les dispositions antérieures qui ne seraient pas conformes avec les dispositions adoptées. De portée générale, ces dispositions constitutionnelles témoignent de l'intérêt que l'Etat togolais porte à la protection et à la gestion de l'environnement, quoiqu'elles ne comportent pas de mesures spécifiques aux aires protégées.

❖ La loi n° 88-14 du 3 novembre 1988 instituant Code de l'Environnement, si l'article 82 évoque bien l'institution de zones d'environnement protégé, il ne détaille pas les statuts pouvant être affectés à ces zones, ni les modalités générales d'usage, conservation ou restauration pouvant être envisagées et appliquées.

❖ Le décret du 5 février 1938 portant organisation du régime forestier du territoire du Togo.

Ce texte, bien que datant de l'époque coloniale, régit toujours le secteur forestier au Togo: le domaine forestier, les procédures de classement, les usages des indigènes (articles 12 à 18), les cultures sur sol forestier (article 20), etc....

❖ La réforme Agro Foncière de 1974 a pour objectif principal de clarifier la situation quant aux diverses catégories juridiques des terres composant le territoire togolais.

Ainsi, elle a permis la classification des terres du territoire national en trois catégories dont celles détenues par les collectivités et les individus (Art. 2 à 12). Ce sont :

- Les terres valablement appropriées au profit des individus et des collectivités les ayant revendiquées selon les principes du droit coutumier, ou en vertu d'un titre de propriété délivré conformément à la loi ;
- Les terres composant les domaines public et privé de l'Etat ;
- Les terres constituant le domaine foncier national.

Cette classification, une fois entamée a connu de réelles difficultés à cause du caractère flou des textes législatifs et une résistance de la population vis-à-vis de ces textes. Ainsi, avons nous constaté une exécution timide de ladite classification.

Par cette ordonnance, l'Etat prévoit d'organiser une meilleure répartition et une plus judicieuse utilisation de la terre. Les résultats à ce jour sont inexistant car l'application de cette stratégie du gouvernement s'est heurtée à la résistance de la population rurale.

Cette ordonnance a institué un régime foncier complexe où coexistent des règles du droit coutumier et de droit moderne. Ce régime foncier est à l'origine de l'exacerbation des problèmes d'accès à la terre et de la conservation des ressources naturelles.

3 Tableau T3 – Fonctions désignées des forêts et autres terres boisées

3.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Types de désignation

Catégorie	Définition
Fonction principale	Une fonction désignée est considérée comme principale lorsqu'elle est sensiblement plus importante que d'autres. Sont incluses dans cette définition les zones qui sont légalement ou volontairement affectées à des objectifs particuliers.
Superficie totale à laquelle a été assignée une fonction	La superficie totale à laquelle a été assignée une fonction particulière, qu'elle soit ou non principale.

Catégories de désignation

Catégorie / Fonctions désignées	Définition
Production	Forêt/autres terres boisées affectées à la production et à l'extraction de biens forestiers, y compris les produits ligneux et non ligneux.
Protection des sols et des eaux	Forêts/autres terres boisées affectées à la protection des sols et des eaux.
Conservation de la biodiversité	Forêts/autres terres boisées affectées à la conservation de la diversité biologique.
Services sociaux	Forêts/autres terres boisées affectées à la fourniture de services sociaux.
Usages multiples	Forêts/autres terres boisées affectées à une combinaison quelle qu'elle soit de: production de biens, protection des sols et des eaux, conservation de la biodiversité et fourniture de services sociaux, et lorsqu'aucune de ces fonctions ne peut être considérée isolément comme sensiblement plus importante que les autres.
Aucune fonction ou fonction inconnue	Forêts/autres terres boisées auxquelles aucune fonction spécifique n'a été assignée ou pour lesquelles la fonction désignée est inconnue.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FOSA – Rapport –Togo- Etude Perspective du Secteur Forestier – Octobre 2000	M	Production ; protection; conservation Services sociaux	1979 1995	Les renseignements pour l'élaboration de ce document proviennent essentiellement de la documentation avec des données plus ou moins fiables
MAEP – Etude sur la stratégie du Secteur agricole : Forêt –Août 1997	E	Production	1987 1995	Cette étude a couvert les plantations, la productivité, la consommation, ... et leur projection en 2010
MERF/PNAE – Rapport National sur la Conservation de la diversité biologique	E	Production ; protection; conservation Services sociaux	1961 1988 1998 1990 2000 2002	Ce rapport fait état des écosystèmes et leur utilisation.
MPATHU/UE – CDM – STABEX/91-94_ Février 2001 _ Mise en œuvre d'un Programme de Réhabilitation des Aires	E	protection; conservation	2001	Ce document fait la situation des aires protégées (état de dégradation, utilisation, existant ou non) et établit un programme de réhabilitation

Protégées au Togo : Etude d'une Stratégie de Mise en valeur				
---	--	--	--	--

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Production de produits ligneux	Les produits ligneux désignent les bois de service, de feu, d'oeuvre
Protection	Ce sont en général des zones dégradées ou des fortes de montagnes à mettre en défens ou à préserver. Elle comporte une partie des aires protégées.
Touristique - récréation	Ce sont des zones où se déroulent des activités culturelles, de chasse sous toutes ses formes ou aménagée à cet effet. Elle prend en compte les parcs nationaux et réserves.
Environnement	Les zones d'environnement sont constituées de zones où se trouvent pour la plupart des monuments historiques

Note: Si plusieurs sources des données nationales utilisent des classes et définitions différentes, un tableau tel que ci-dessus est à compléter pour chaque source de données pertinente.

3.2.3 Données de base

Ces données incluent à la fois les forêts, les savanes et les plantations.

2000

La forêt naturelle comprend la forêt de production principale (396 ha), celle de la récréation et du tourisme/conservation de la biodiversité (90 ha) et partie de la zone de protection (87 ha).

Les plantations comprennent les plantations de production (27 ha) et les plantations de protection (7 ha).

Les autres terres boisées sont constituées de forêt de protection (691 ha), production secondaire (360 ha) et Conservation de la biodiversité (275 ha).

3.3 Reclassement

Forêt

Classification FRA	Classe Nationale		
	Production principale	La récréation et du tourisme/conservation	Protection
Production	100%		
Protection des sols et des eaux			100%
Conservation de la biodiversité		100%	

Autres Terres Boisées

Classification FRA	Classe Nationale		
	Production secondaire	Conservation	Protection
Production	100%		
Protection des sols et des eaux			100%
Conservation de la biodiversité		100%	

3.4 Analyse des données nationales

3.4.1 Estimation et prévision

Ces données issues du tableau au 3.2.3 présentent les pourcentages les types de fonction.

Forêt	Superficie (1000 ha)	Proportion
Production	396	68%
Protection des sols et des eaux	94	16%
Conservation de la biodiversité	90	16%
Autres terres boisées		
Production	360	27%
Protection des sols et des eaux	691	52%
Conservation de la biodiversité	275	21%

Ces proportions ont été appliquée a las superficies de forêt du tableau I pour les estimations de 1990, 2000 et 2005.

3.5 Données à insérer dans le tableau T3

Catégories de FRA 2005 / fonction désignée	Superficie (1000 hectares)					
	Fonction principale			Superficie totale à laquelle est assignée une fonction		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Forêt						
Production	466	330	263			
Protection des sols et des eaux	110	78	62			
Conservation de la biodiversité	110	78	62			
Services sociaux				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Usages multiples				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune fonction ou fonction inconnue				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total – Forêt	685	486	386	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Autres terres boisées						
Production	336	336	336			
Protection des sols et des eaux	648	648	648			
Conservation de la biodiversité	262	262	262			
Services sociaux						
Usages multiples				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune fonction ou fonction inconnue				Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total – Autres terres boisées	1 246	1 246	1 246	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3.6 Commentaires au tableau T3

Il n'existe pas au Togo des zones typiques destinées à la production des produits forestiers non ligneux. Les prélèvements se font sur toutes les zones même dans les aires protégées. Cependant les prélèvements des espèces animales se pratiquent sur le domaine non protégés à

l'exception des animaux sous statut de protection. Les services sociaux sont constitués par le domaine environnemental et les forêts fétiches mais difficile à soustraire des zones de conservation de la diversité biologique.

La classe « Environnement » ne se retrouve pas dans les données de base car ces zones sont très faiblement et souvent incorporées aux aires protégées.

Les aires protégées sont soit au niveau des zones de protection ou au niveau des zones de récréation ou de tourisme.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts et autres terres boisées

4.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Primaire	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes, où n'est clairement visible aucune trace d'activités humaines et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Naturelle modifiée	Forêt / autres terres boisées comprenant des espèces indigènes naturellement régénérées, où sont clairement visibles des traces d'activités humaines.
Semi-naturelle	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes, établies par plantation, semis ou régénération naturelle assistée.
Plantations de production	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces introduites, et dans certains cas des espèces indigènes, établies par plantation ou semis principalement pour la production de bois ou de produits non ligneux.
Plantations de protection	Forêts/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes ou introduites, établies par plantation ou semis principalement pour la fourniture de services.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

T1 et T3

4.2.2 Données de base

D'après T3 :

2000

Plantation de protection = 7 ha (20%)

Plantation de production = 27 ha (80%)

D'après T1

Plantation = 14 ha en 1975 et 36 ha en 2002

4.3 Analyse des données nationales

Les plantations ont été estimées par extrapolation linéaire et les proportions de l'année 2000 appliquées pour donner les estimations 1990 et 2000 ci-dessous.

4.4 Reclassement

Plantation de protection = 100% Plantation de protection

Plantation de production = 100% Plantation de production

La forêt naturelle et les autres terres boisées = 100% Naturelle modifiée

4.5 Données à insérer dans le tableau T4

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Primaire	0	0	0	0	0	0
Naturelle modifiée	661	452	348	1 246	1 246	1 246
Semi-naturelle						
Plantations de production	19	27	30			
Plantations de protection	5	7	8			
TOTAL	685	486	386	1 246	1 246	1 246

4.6 Commentaires au tableau T4

Il est à noter qu'il est difficile de séparer facilement les forêts semi-naturelles. En fait elles sont très minimes et ne peuvent être prises en compte.

5 Tableau T5 – Matériel sur pied

Pas d'information disponible

6 Tableau T6 – Biomasse

Pas d'information disponible.

7 Tableau T7 – Stock de carbone

Pas d'information disponible.

8 Tableau T8 – Perturbations influençant la santé et la vitalité

8.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Perturbation par le feu	Perturbation causée par les feux de friches, qu'ils éclatent à l'intérieur ou à l'extérieur de la forêt ou des autres terres boisées
Perturbation par les insectes	Perturbation causée par des ravageurs qui nuisent à la santé de l'arbre.
Perturbation par les maladies	Perturbation causée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Autres perturbations	Perturbations causées par des facteurs autres que le feu, les insectes ou les maladies.

8.2 Données nationales

8.2.1 Données de base

Plusieurs études mentionnent que les ressources forestières connaissent un déboisement annuel de plus de 21000 ha par an. Les atteintes que subissent les peuplement forestiers sont dues aux causes ci-après :

De nombreuses activités humaines ont eu des répercussions nuisibles sur la santé et l'état des forêts. Il s'agit à l'intérieur du domaine forestier permanent, de l'ampleur et de la nature des ravages causés par:

- (a) l'envahissement
- (b) l'agriculture
- (c) les routes
- (d) l'exploitation minière
- (e) les barrages
- (f) les feux imprévus

Chaque année, en saison sèche, les feux de brousse imprévus consomment la plupart des formations savanicoles, les forêts claires et les prairies. Et lorsque la saison sèche se prolonge, les sous-bois forestiers, les plantations et les jachères sont aussi la proie des feux.

- (g) la culture itinérante

La disparition de plusieurs habitats est en majeure partie due aux défrichements liés au système de culture itinérante. En effet, le faible niveau de technicité du monde rural, inscrit dans la dynamique de l'agriculture extensive, contribue à la disparition du couvert végétal.

- (h) le pâturage nomade
 - (i) l'exploitation illégale
 - (j) les mauvaises pratiques de récolte
- Etc.

Les autres formes d'endommagement des forêts telles que le changement de régime hydrologique, la pollution, l'introduction d'espèces végétales et animales exotiques nuisibles, le broutage et le pâturage.

C'est surtout l'envasement des cours d'eau qui est enregistré au niveau du domaine permanent dû essentiellement à la dégradation du milieu et à l'érosion.

Outre la destruction causée par les activités humaines, la forêt peut être endommagée par des causes naturelles. On note à l'intérieur du domaine forestier permanent, le degré et la nature de la destruction causée par:

(a) le feu incontrôlé

Les feux accidentels qui peuvent être provoqués par frottement de cailloux deviennent dans certain cas incontrôlables et détruisent considérablement la forêt.

(b) la sécheresse

L'effet de la grande sécheresse de 1983a entraîné la perte d'une partie des plantations de *Cedrela*, *Cordia* en particulier de *Terminalia superba* à Asrama d'une superficie d'environ 140ha. On doit noter que les sécheresses prolongées sont souvent à l'origine des feux de brousse.

(c) les tempêtes, les catastrophes naturelles, les parasites, les maladies et autres causes naturelles (N/D)

8.3 Données à insérer dans le tableau T8

Catégories de FRA-2005	Superficie annuelle moyenne touchée (1000 hectares)			
	Forêts		Autres terres boisées	
	1990	2000	1990	2000
Perturbation par le feu	DI	DI	DI	DI
Perturbation par les insectes	DI	DI	DI	DI
Perturbation par les maladies	DI	DI	DI	DI
Autres perturbations	DI	DI	DI	DI

8.4 Commentaires au tableau T8

9 Tableau T9 – Diversité des espèces arborées

9.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Nombre d'espèces arborées indigènes	Le nombre total d'espèces arborées indigènes qui ont été identifiées dans le pays.
Nombre d'espèces arborées gravement menacées	Le nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « gravement menacées » dans la liste rouge de l'UICN
Nombre d'espèces arborées menacées	Nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « menacées » dans la liste rouge de l'UICN.
Nombre d'espèces arborées vulnérables	Nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « vulnérables » dans la liste rouge de l'UICN.

9.2 Données nationales

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Liste rouge de l'UICN	E	Espèces gravement menacées, menacées et vulnérables	2000	

9.2.2 Données de base

Catégorie de FRA 2005	Nombres d'espèces (en l'an 2000)
Espèces arborées indigènes	1451

Selon la liste de l'UICN en 2000, on trouve :

Vulnérables : 10 espèces

Afzelia africana, *Albizia ferruginea*, *Coffea togoensis*, *Encephalartos barteri*, *Entandrophragma cylindricum*, *Khaya grandifoliola*, *Khaya senegalensis*, *Millettia warneckei*, *Pavetta lasioclada*, et *Pierreodendron kerstingii*

9.3 Données à insérer dans le tableau T9

Catégorie de FRA 2005	Nombres d'espèces (en l'an 2000)
Espèces arborées indigènes	1451
Espèces arborées gravement menacées	0
Espèces arborées menacées	0
Espèces arborées vulnérables	10

9.4 Commentaires au tableau T9

Vulnérables : 10 espèces

Afzelia africana, *Albizia ferruginea*, *Coffea togoensis*, *Encephalartos barteri*,
Entandrophragma cylindricum, *Khaya grandifoliola*, *Khaya senegalensis*, *Millettia*
warneckei, *Pavetta lasioclada*, et *Pierreodendron kerstingii*

Les espèces arborées gravement menacées sont constituées par celles rares et menacées. En plus des données issues de la liste rouge de l'UICN, il a été recensé d'après MERF/PNAE (2003) les espèces suivantes. Les essences végétales les plus touchées recensées au niveau nationale sont : *Ancistrophyllum secundiflorum*, *Balanites wilsoniana*, *Chrysobalanus icaco*, *Chrysophyllum welwitschii*, *Conocarpus erectus*, *Conyza aegyptiaca* var. *lineariloba*, *Cordia platythyrsa*, *Diospyros ferrea*, *Dodonea viscosa*, *Dostenia walleri*, *Ensete gillettii*, *Garcinia afzelii*, *Khaya grandifoliola*, *Milicia excelsa*, *Phyllanthus dolichofolius*, *Scaveola plumieri*, *Shrebera arborea*

10 Tableau T10 – Composition du matériel sur pied

Information non disponible.

11 Tableau T11 – Extraction de bois

11.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois de feu extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO _ 2002 _ Evaluation des Ressources Forestières Mondiales _ Rapport Principal	F	Extraction de bois industriel Extraction de bois de feu	1990, 2000	
OIBT _ 2001_ Rapport du Togo : Objectif An 2000 – Progrès réalisés	M	Extraction de bois industriel Extraction de bois de feu	1983, 1990, 2000	

11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de grume de sciages, d'ébénisterie et services (poteaux, perches)
Extraction de bois de feu	Le bois de feu extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques

La production de 1996 à 2000 se présente comme suit :

		1996	1997	1998	1999	2000	2002	2003
Production	Unité							
Bois Rond (NC)	1000 m3	1 102	1 197	3 276	3 684	3 684	3 220	3 220
Bois Chauff+Charbon Bois	1000 m3	2 223	2 318	2 989	3 370	3 366	3 012	3 012

- Pour 2001 les données sont insuffisamment disponibles
- Il s'agit de volumes sur écorce
- Les plantations sont incluses mais en faible proportion

11.3 Analyse des données nationales

Les dispositions en place ont entraîné la suspension de l'exploitation du bois rond de forêts naturelles et ont ralenti considérablement la production en 2004.

11.3.1 Estimation et prévision

Suite à ce qui est présenté ci-dessus, les estimations et prévisions suivantes peuvent être envisagées :

Estimations pour 2000 = données de base pour 2000
 Etant donné les dispositions qui se mettent en place pour la reprise des activités d'exploitation, la production de 2003 a été conduite pour 2005.

11.4 Reclassement

Classes Nationales	Catégories FRA	
	Extraction de bois industriel	Extraction de bois de feu
Bois Rond (NC)	100%	
Bois Chauffe+Charbon Bois		100%

11.5 Données à insérer dans le tableau T11

Catégories de FRA 2005	Volume sur écorce en milliers de mètres cubes de bois rond					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Bois rond industriel		3 684	3 320			
Bois de feu		3 370	3 012			
TOTAL		7 054	6 332			

11.6 Commentaires au tableau T11

La dégradation des formations végétales s'est accélérée suite à l'accroissement de la demande en produits ligneux et surtout à la production de charbon de bois dans plusieurs localités du pays.

12 Tableau T12 – Valeur du bois extrait

Pas d'information disponible.

13 Tableau T13 – Extraction de produits forestiers non ligneux

13.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Les catégories suivantes de produits forestiers non ligneux ont été désignées :

Catégorie
<u>Produits végétaux/matière première</u>
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
<u>Produits animaux/matière première</u>
9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non comestibles

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Anée(s)	Commentaires supplémentaires
MERF/PNAE _ 2002 _ Rapport sur l'Etat de l'Environnement en Afrique de l'Ouest : Contribution du Togo	M	produits forestiers non ligneux	1990 1995 2000	
OIBT _ 2001_ Rapport du Togo : Objectif An 2000 – Progrès réalisés	M	produits forestiers non ligneux	1983, 1990, 2000	

13.2.2 Données de base

- *Au niveau des ressources végétales*

Il existe un répertoire des plantes médicinales du Togo. Une enquête ethnobotanique effectuée avec l'aide de l'ACCT⁷ montre que le Togo recèle de réelles potentialités en plantes médicinales. Cette étude qui a permis de recenser environ 270 espèces médicinales mérite néanmoins d'être améliorée.

On estime que plus de 70% de la population se soignent par des plantes. Dans la Région Maritime par exemple, les espèces les plus récoltées et les plus vendues comme plantes

⁷ Agence Francophone de Coopération Culturelle et Technique

médicinales sont *Nauclea latifolia*, *Zanthoxylum zanthoxyloides*, *Lannea kerstingii* et *Uvaria chamae*. :

- certaines plantes sont arrachées pour la récolte de leur racine. Cas de *Cataranthus roseus* par exemple. Cette pratique a contribué à la disparition de l'espèce sur la zone côtière du pays ;
- la récolte des racines de *Nauclea latifolia*, *Zanthoxylum zanthoxyloides*, *Rauvolfia vomitoria* et de *Strophanthus spp.* ne favorise pas la survie des individus. Il en est de même de l'enlèvement des écorces du tronc de *Khaya grandifoliola* et surtout de *Khaya senegalensis* plantées proches des habitations dans les villes et campagnes. Le cas de *Bridelia ferruginea* est également souvent cité.
- Les racines de *Nauclea latifolia* sont les plus vendues avec 12504 kg de racines commercialisées par an ;
- Les quantités de racines de *Uvaria chamae*, *Zanthoxylum zanthoxyloides* et de *Sansevieria liberica* sont respectivement de 3170 kg, 4220 kg et 3560 kg ;
- Celle de *Rauvolfia vomitoria* est de 2210 kg/an ;
- 12 tonnes/an d'écorces de *Pteleopsis suberosa* sont vendues ;
- Environ 11 tonnes/an pour respectivement *Lannea kerstingii* et *Khaya sp.* Alors qu'on estime que presque 5 tonnes d'écorce de *Bridelia ferruginea* et d'*Alstonia boonei* sont vendues annuellement.

Les fruits et graines : parmi les épices les plus recherchés au Togo (Adjossou 2004), deux sont présentes : *Monodora myristica*, *Piper guineensis*. Ces épices ont des valeurs commerciales très élevées sur les marchés du Togo et participe pour une large part à l'économie des populations locales. L'espèce *Pentadesma* retrouvée est très utile pour ses graines qui entrent dans la fabrication d'une huile alimentaire.

Les tubercules : les inventaires ont permis de recenser plusieurs espèces d'ignames sauvages dont certaines pourraient représenter une base importante pour l'amélioration des variétés domestiques. Parmi elles, *Dioscorea mangenotiana* et *D. minutiflora* ont des valeurs nutritionnelles satisfaisantes Hladik et Dounia (1996).

Cure-dents

L'exploitation non contrôlée de bois de cure-dent menace dangereusement les espèces concernées. Aujourd'hui, les populations sont obligées de parcourir à pied de longue distance à la recherche de ce produit forestier.

Eponges

L'exploitation de l'éponge est à l'origine de la disparition des lianes dans la zone forestière d'Adélé.

- ***Au niveau des ressources animales***

- a) *Alimentation humaine*

Les invertébrés marins et terrestres, notamment les bivalves, les poulpes, les crabes les langoustes, les crevettes, forment une part très importante du régime alimentaire du togolais :

- Les bivalves *Ostreae tulipa* et la masse pédieuse de plusieurs espèces de gastéropodes (*Cymbium*, *Achatina*, *Archachatina*), constituent un mets fort apprécié par les pêcheurs et une grande partie de la population.
- une quinzaine de crevettes et de crabes sont consommées localement ; quatre d'entre eux paraissent toutefois pouvoir être capturés en quantité suffisamment rentable et font donc l'objet d'exportation. Il s'agit de *Penaeus duorarum*, *P. kerathurus* et *Parapenaeus longirostris* et *Callinectes latimanus*. Les exportations officiellement déclarées sont cependant relativement marginales (215 tonnes en 2000).

Les poissons

La consommation de poissons au Togo est très importante surtout à Lomé et dans les villes côtières ; on estime la consommation moyenne annuelle par habitant à 13 kg

Malgré la demande intérieure assez importante en poissons, le Togo exporte aussi du poisson de haute valeur. Les quantités est de 6.181,685 tonnes

Le miel

L'exploitation traditionnelle de miel est très importante.

Les oiseaux

Hormis les représentants de la famille des effraies, toutes les espèces d'oiseaux du Togo sont chassées et consommées par la population.

Les mammifères

Pratiquement toutes les espèces de mammifères sont consommées au Togo.

13.3 Analyse des données nationales

Ces quelques données disponibles ne permettent pas de remplir le tableau T13.

13.3.1 Estimation et prévision

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégories de FRA 2005	Facteur d'échelle	Unité	Extraction de PFNL		
			1990	2000	2005
<u>Produits végétaux/matière première</u>					
1. Aliments					
2. Fourrage					
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques					
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures					
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction					
6. Plantes ornementales					
7. Exsudats					
8. Autres produits végétaux					
<u>Produits animaux/matière première</u>					
9. Animaux vivants					
10. Cuirs, peaux et trophées					
11. Miel sauvage et cire d'abeille					
12. Viande de brousse					
13. Matière première pour la préparation de médicaments					
14. Matière première pour la préparation de colorants					
15. Autres produits animaux comestibles					
16. Autres produits animaux non comestibles					

13.5 Commentaires au tableau T13

Ces quelques données disponibles ne permettent pas de remplir le T13.

14 Tableau T14 – Valeur des produits forestiers non ligneux extraits

Pas d'information disponible.

15 Tableau T15 – Emplois forestiers

15.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Production primaire de biens	Emploi dans des activités liées à la production primaire de biens, comme le bois rond industriel, le bois de feu et les produits forestiers non ligneux.
Fourniture de services	Emploi dans des activités directement liées aux services procurés par les forêts et les terres boisées
Activités forestières non spécifiées	Emploi dans des activités forestières non spécifiées.

15.2 Données nationales

15.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MERF _ Décembre 2004 _Rapport d' Activités _ Août 2003 – septembre 2004		Personnes oeuvrant pour la production primaire de biens celles de la fourniture de services et les activités forestières non spécifiées		
OIBT _ 2001_ Rapport du Togo : Objectif An 2000 – Progrès réalisés	M	Personnes oeuvrant pour la production primaire de biens celles de la fourniture de services et les activités forestières non spécifiées	1983, 1990, 2000	
MDR_ PAFN_1996, Projet de renforcement de capacité du personnel forestier	E	Agents forestiers	1996	

15.2.2 Données de base

Sur la base du rapport d'Action Forestier National en 1996 dans le cadre de l'élaboration de projet de formation du personnel forestier, 937 agents et techniciens forestiers et agents non forestiers seraient employés dans les différentes structures publiques et parapubliques ayant des liens étroits avec le secteur forestier national soit l'équivalent d'environ 3% seulement des emplois de la fonction publique civile. Selon le même rapport, il n'existe que 301 agents et techniciens forestiers, et même là encore, environ 20% des agents comptabilisés ne sont que des temporaires.

A cela, il faut ajouter près d'un millier de personnes salariées ou régulièrement rémunérées par les entreprises privées et/formelles du secteur forestier.

Ces emplois selon Thiam, 1991 se répartissent comme suit :

- entre le milieu rural et l'urbain :
 - 58000 en milieu rural
 - 27000 en milieu urbain

Dans le rapport de la période août 2003 à septembre 2004, l'effectif total des agents du MERF toutes catégories confondues est de 881 dont 359 fonctionnaires et 522 agents permanents et temporaires. La mise à disposition du MERF de 247 agents, dont 47 sont issus du concours national de recrutement de juillet 2003, le recrutement sur concours d'octobre 2003 de 100 jeunes formés en techniques de self-défense et en techniques forestières au Centre National d'Instruction (CNI) de Kara et celui de 100 autres jeunes recrutés en septembre 2004 (actuellement en formation au CNI) renforce la situation du personnel qui a un niveau de 881 à ce jour contre 601 en août 2003 soit une augmentation substantielle de plus de 41 %. En effet, l'état actuel du personnel (881 agents) tous services confondus se répartit comme suit:

- 79 cadres supérieurs (A₁ et A₂)
- 280 cadres moyens (B et C)
- 234 agents permanents
- 276 agents temporaires.
- 01 agent contractuel
- 02 agents PEF

Les départs (décès, retraite) entre 2000 et 2003 avoisine une cinquantaine.

15.3 Analyse des données nationales

En 1990, les personnes oeuvrant pour la production primaire de biens serait de l'ordre de 85000, celles de la fourniture de services de 937 et les activités forestières non spécifiées de l'ordre de 20000. L'année 2000 donne respectivement des chiffres 135000, 601 et 40000.

15.3.1 Estimation et prévision

15.4 Reclassement

15.5 Données à insérer dans le tableau T15

Catégories de FRA 2005	Emploi (1000 années-personnes)	
	1990	2000
Production primaire de biens	85	135
Fourniture de services	1	0,651
Activités forestières non spécifiées	20	40
TOTAL	106	175,7

15.6 Commentaires au tableau T15

Dans tous les cas, le niveau actuel de l'emploi formel du secteur forestier est très largement en deçà de son poids économique, social et surtout environnemental.

Quant à la branche informelle, c'est celle la plus dynamique et la plus importante à tous les points de vue ayant trait à l'exploitation et au commerce de produits forestiers. Elle n'est pas nécessairement liée par un contrat mais est rémunérée.